



Création d'entreprise d'aide à la mobilité pour les personnes agé

Par **13560 bascou**, le **12/08/2010** à **19:25**

Bonjour, suite a une première demande pour une création d'entreprise d'aide à la mobilité , l'achat de vehicule étant obligatoire , j'aimerais savoir comment je pourrai récupérer la tva , j'ai eu une première réponse me conseillant de créer une société mais voila je ne sait pas quelle société montée SARL EURL??? Dans l'attente d'une réponse ,Je vous remercie par avance de votre bienveillance.